

# CONVENTION de partenariat avec un psychologue pour l'animation de groupes de réflexion sur les pratiques professionnelles pour les agents sociaux intervenants à domicile

## ENTRE :

Le **Centre Communal d'Action Sociale**,  
60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33700 MÉRIGNAC

Représenté par son Président Monsieur Alain ANZIANI, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du 27 juin 2023

## ET

Monsieur Benjamin **LIBOUREL**,  
5 rue de Toulon  
33000 BORDEAUX  
N° de Siret : 537 762 080 00027,  
Agissant en son propre nom

## IL EST DÉCIDÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les obligations contractuelles entre le **Centre Communal d'Action Sociale** de la Ville de Mérignac, et Monsieur Benjamin **LIBOUREL** (Psychologue) pour la mission d'animation de groupes d'analyse de pratiques professionnelles auprès des intervenants à domicile du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS.

Le groupe de réflexion sur les pratiques professionnelles (GRPP) a pour objectifs de :

- Créer un espace de réflexion autour des pratiques quotidiennes
- Favoriser la cohérence d'équipe.
- Permettre l'analyse et la résolution de façon collective de situations complexes concernant la prise en charge des usagers, les conditions de travail ...,
- Promouvoir la bientraitance.

Le groupe constitue une entité propre dans laquelle la circulation de la parole est libre et les points abordés apportés par les participants. Le groupe doit répondre à deux règles : confidentialité des échanges, respect des participants.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES

Monsieur Benjamin **LIBOUREL** (Psychologue) animera 3 groupes d'une heure trente d'analyse de pratiques professionnelles par mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le CCAS organise sur le planning des intervenants à domicile les temps de réunion avec Monsieur Benjamin **LIBOUREL**. Il met à disposition une salle de réunion pour l'accueil des différents groupes.

Monsieur Benjamin **LIBOUREL** est le lien entre le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et les agents pour les éléments thématiques abordés qui concernent le groupe. En cas de besoin, le service pourra répondre aux questions soulevées par le groupe, soit par l'intermédiaire de Monsieur Benjamin **LIBOUREL** soit par intervention directe au sein du groupe.

### ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 juin 2024. Un bilan sera effectué un mois avant le terme de la convention.

#### **ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIÈRES**

Le paiement se fera de façon mensuelle. Selon un relevé d'heures. Le taux horaire HT est fixé à 80 €  
Chaque groupe d'1h30 est facturé 120 € (cent vingt euros) TTC et 7 € de frais de déplacement par intervention.

Monsieur Benjamin **LIBOUREL**, s'engage à adresser au service facturation, tous les mois le mémoire récapitulatif des actes effectués ainsi que sa facture en utilisant la plateforme CHORUS PRO.

Après contrôle par la responsable du service, le règlement des prestations se fera par mandat administratif suivi d'un virement, aux coordonnées bancaires fournies par Monsieur Benjamin **LIBOUREL**, lors de la signature de ladite convention.

#### **ARTICLE 5 – MODIFICATIONS**

Toute modification apportée à l'une des présentes dispositions fera l'objet d'un avenant signé entre les parties dans les mêmes formes que la convention initiale.

#### **ARTICLE 6 – ASSURANCES**

Monsieur Benjamin **LIBOUREL** s'engage à souscrire toute assurance garantissant son activité, pour les dommages physiques et matériels qu'elle pourrait causer à un tiers, lors la réalisation de ses prestations.

#### **ARTICLE 7 – LITIGES**

En cas de litiges dans l'application de la présente convention, les parties acceptent après épuisement de toutes les tentatives de règlement amiable de reconnaître la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Mérignac en 2 exemplaires, le

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président du CCAS  
Président de Bordeaux Métropole

Monsieur Benjamin **LIBOUREL**  
Psychologue